

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » - qui porte les politiques publiques de solidarité et de cohésion sociale de l'État en faveur des personnes les plus fragiles - est dotée de **19,4 milliards d'euros** de crédits de paiement en 2018.

Prog.304 "Inclusion sociale et protection des personnes"
(6,5 milliards d'euros)

- Prime d'activité
- Aide alimentaire
- Protection juridique des majeurs
- Mineurs non accompagnés

Prog. 157 "Handicap et dépendance"
(11,3 milliards d'euros)

- Allocation aux adultes handicapés
- Allocation supplémentaire d'invalidité
- Emploi accompagné
- Aide au poste des ESAT

Prog. 137 "Égalité hommes/femmes"
(0,03 milliard d'euros)

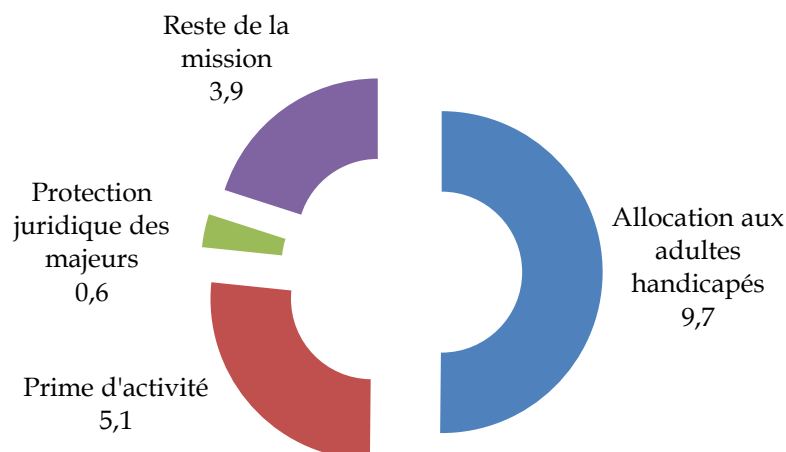
- Actions en faveur de l'égalité homme/femmes
- Prévention et lutte contre les violences sexistes
- Prévention et lutte contre la prostitution

Prog.124 "Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative"
(1,5 milliard d'euros)

- Dépenses de personnel et de fonctionnement des ministères sociaux
- Dotation aux ARS

Les trois **principales dépenses sociales** financées par la mission que sont la **prime d'activité, les mesures de protection juridique des majeurs et l'allocation aux adultes handicaps (AAH)** représentent d'ailleurs à elles seules **15,5 milliards d'euros, soit 80 %** des crédits de la mission :

Trois dépenses sociales au coeur de la mission
(en milliards d'euros)



Source : commission des finances

Une augmentation des crédits de 8,7 % entre 2017 et 2018...

Les crédits de la mission **progressent de 8,7 % entre 2017 et 2018**, soit une augmentation de plus de 1,5 milliard d'euros. Cette augmentation est principalement due au **dynamisme des dépenses d'intervention qui représentent 92 % des crédits** de la mission. Cette hausse s'explique également par les **revalorisations « exceptionnelles » de la prime d'activité** (+ 240 millions d'euros correspondant à l'augmentation de 20 euros par mois du montant forfaitaire de la prime à partir d'octobre 2018) **et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** (+ 40 millions d'euros correspondant à une hausse 50 euros par mois de l'allocation à taux plein à partir du 1^{er} novembre 2018). La hausse des crédits de la mission est également liée à des **mesures positives de transferts et de périmètre**.

... en trompe-l'œil masquant des économies importantes visant les plus fragiles...

Cette hausse des crédits est néanmoins une **augmentation en trompe-l'œil** masquant des **mesures d'économie visant directement les populations les plus fragiles**, dont la grande majorité se situe déjà en dessous du seuil de pauvreté.

Ne pouvant revenir sur les revalorisations promises de la prime d'activité et de l'AAH, le Gouvernement a ainsi trouvé dans **des réformes paramétriques des moyens discrets d'économies budgétaires**. Ces mesures d'économie sont d'autant plus regrettables qu'elles n'ont fait **l'objet d'aucune concertation avec les acteurs concernés**

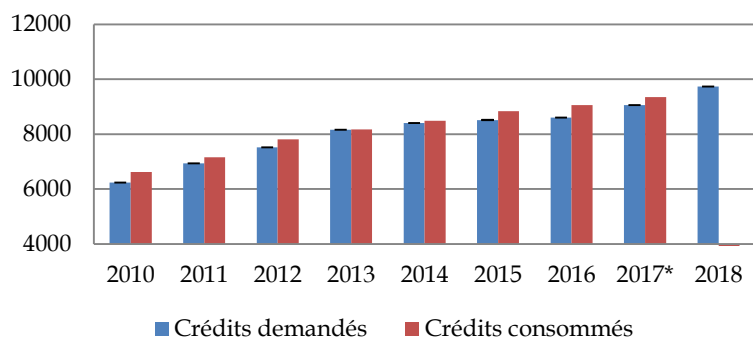
Réformes paramétriques prévues pour les trois dépenses sociales les plus importantes de la mission

	Prime d'activité	AAH	Protection des majeurs
2018	<ul style="list-style-type: none"> *Exclusion du calcul des rentes AT-MP et des pensions d'invalidité comme revenus professionnels *Modification de la prise en compte de l'AAH comme revenu professionnel *Baisse de l'abattement de 62 à 61 % portant sur les revenus d'activité pris en compte dans le calcul de la prime 	<ul style="list-style-type: none"> Abaissement du plafond de ressources d'un couple à 1,9 fois le plafond d'une personne seule 	<ul style="list-style-type: none"> Réforme du barème de participation des personnes protégées
2019		<ul style="list-style-type: none"> *Abaissement du plafond de ressources d'un couple à 1,8 fois le plafond d'une personne seule *Suppression du complément de ressources d'un montant de 179 euros mensuel 	

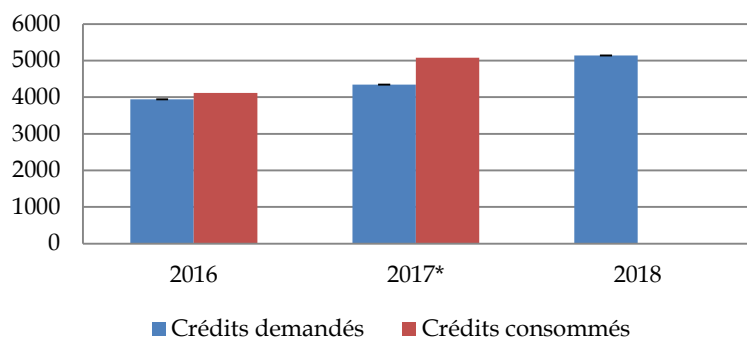
Source : commission des finances

Des **risques de sous-budgétisation** de l'AAH et de la prime d'activité notamment, malgré un **effort louable de « sincérisation »** des crédits, après des années de dépassement budgétaire

Évolution des dépenses d'AAH depuis 2010
(en milliers d'euros)



Évolution des dépenses de la prime d'activité
(en milliers d'euros)



Source: commission des finances d'après documents budgétaires et Cour des comptes

*Prévision - chiffre transmis par la DGCS

Aucune dotation ne compense la part des crédits issus de la réserve parlementaire (6,6 millions d'euros ouverts en 2017, dont 1,7 million d'euros pour les associations d'aide alimentaire)

En 2017, Les Restos du Cœur ont perçu près de 700 000 euros et la Banque alimentaire, près de 200 000 euros.

Une **légère augmentation du programme « Égalité hommes/femmes »** qui masque cependant des situations contrastées, et notamment **la baisse des crédits liés à la lutte contre la prostitution**, portée par la loi du 13 avril 2016, qui n'est toujours pas mise en application.

Des enveloppes « exceptionnelles » prévues mais insuffisantes :

- Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) : 50 millions d'euros
- Financement de 30% des dépenses d'ASE des départements pour l'accueil des **MNA supplémentaires** entre 2016 et 2017 : 66,8 millions d'euros



LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DES RAPPORTEURS SPÉCIAUX



1

À périmètre courant, les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » - qui s'élèvent à **19,4 milliards d'euros** de crédits de paiement - progressent de **8,7 % entre 2017 et 2018**, soit une augmentation de plus de 1,5 milliard d'euros en crédits de paiement. Cette augmentation est **principalement due au dynamisme des dépenses d'intervention**, aux **revalorisations « exceptionnelles » de la prime d'activité et de l'AAH** ainsi qu'aux **mesures de périmètre et de transfert positives**.

2

Cette hausse des crédits est néanmoins une **augmentation en trompe-l'œil** masquant des **mesures d'économie visant directement les populations les plus fragiles**, dont la grande majorité se situe déjà en dessous du seuil de pauvreté. Les effets des revalorisations de la prime d'activité et de l'AAH seront ainsi **atténués voire neutralisés pour certains bénéficiaires, par des réformes paramétriques, qui conduiront même à l'exclusion de certains bénéficiaires**.

4

Les **crédits prévus pour 2018 ne semblent pas à la hauteur des enjeux de la mission**. Il y a ainsi une **volonté louable de « sincérisation » des crédits** après des années de sous-budgétisation, que vos rapporteurs spéciaux avaient identifiées, mais cet effort de rebasage notamment pour la prime d'activité et l'AAH **risque d'être insuffisant au vu de l'effet volume de ces prestations**.

5

La mission ne **prévoit aucune dotation permettant de compenser la perte des crédits issus de la réserve parlementaire**, alors que **6,6 millions d'euros** avaient été ouverts en 2017, dont 1,7 million d'euros pour les associations d'aide alimentaire.

6

Alors que **l'égalité entre les femmes et les hommes** a été érigée au rang de grande cause nationale du quinquennat, la **légère augmentation du programme masque la baisse regrettable des crédits liés à la lutte contre la prostitution**, portée par la loi du 13 avril 2016, qui n'est toujours pas mise en application. Par ailleurs, si le Gouvernement veut faire de ce programme une priorité politique - ce que vos rapporteurs approuvent - il faut qu'elle se **traduise dans l'exécution budgétaire**, puisque ce programme fait l'objet d'une sous-consommation récurrente depuis plusieurs années.

7

Bien que des **enveloppes « exceptionnelles » aient été prévues**, notamment pour le remboursement des départements au titre des dépenses d'ASE pour les mineurs non accompagnés (66,8 millions d'euros), **elles restent insuffisantes**. Sur ce sujet, vos rapporteurs estiment que **l'État doit prendre ses responsabilités et assumer ces dépenses qui relèvent pleinement de la politique nationale d'immigration**.

8

Les **crédits du programme 124 diminuent, à périmètre constant, de près de 2 %**, les ministères sociaux étant touchés de manière importante par les mesures de restriction budgétaire. La **dotation versée aux ARS baisse également de 604 à 595 millions d'euros**, sous l'effet principalement de la poursuite de la réduction des effectifs.